

# Championnat de la Manche Individuel Toutes Catégories Règlement Intérieur

## 1. Conditions de Participations

Selon le nombre et le ELO des joueurs inscrits, l'organisateur appliquera l'une des deux options :

- OPTION 1 :
  - Tournoi A : Tournoi fermé à 8 joueurs. Ouvert à tous les licenciés A dans la Manche (Les Meilleurs ELO)  
Cadence de jeu : 1H30 + 30 secondes par coup sur 4 rondes
  - Tournoi B : Ouvert à tous les licenciés A  
Le vainqueur du tournoi A + Les 2 premiers du tournoi B sont qualifiés au tournoi A l'année suivante (sous réserve d'être licencié dans la Manche).  
Cadence de jeu : 1H00 + 30 secondes par coup sur 5 rondes. Ouvert à tous les joueurs moins de 2400
- OPTION 2 :
  - Tournoi unique  
Cadence de jeu : 1H00 + 30 secondes par coup sur 5 rondes. Ouvert à tous les joueurs moins de 2400

## 2. Systèmes de départages

Pour établir le classement, on utilise dans l'ordre les départages suivants pour les joueurs ayant le même nombre de points :

Système suisse : Buchholz (somme des points des adversaires), puis Performance.

Les joueurs ex aequo pour la première place disputeront des matches de départages pour le titre de champion de la Manche selon les modalités suivantes :

- a) 2 ex aequo : 1 partie 7 min + 3 secondes. En cas d'égalité, départage du tournoi. Tirage au sort de la couleur.
- b) 3 ou 4 ex aequo : tournoi toutes-rondes avec 7 min + 3 secondes. En cas d'égalité, départage du tournoi.
- c) plus de 4 joueurs : système coupe en parties 7 min + 3 secondes. Les numéros d'appariements sont donnés en fonction du classement établi. En cas d'égalité, le mieux classé à partir du tournoi est qualifié.

## 3. Règles du tournoi 2023

- Tout joueur apparié qui n'aura pas joué son premier coup dans un **délai maximum de 30 mn** (trente minutes) après le moment où l'annonce du début de la ronde est faite par l'arbitre sera considéré comme forfait et devra en expliquer les raisons.

# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ÉCHECS DE LA MANCHE

Président : Jordan GUYODO, rue d'Ozeville, 50330 Tocqueville

- Pendant la partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans l'espace de jeu, un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. Il est toléré que de tels appareils soient dans le sac du joueur à condition qu'ils soient complètement éteints.

Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est évident qu'un joueur a apporté un tel appareil complètement éteint sur lui dans la salle de jeu il recevra un avertissement oral. Si un tel appareil n'est pas complètement éteint, le joueur sera déclaré perdant de sa partie.

Si un tel appareil, porté par un spectateur, produit un son, ce spectateur sera exclu de la salle de jeu.

Les réclamations à ce sujet doivent être effectuées immédiatement à l'arbitre qui statuera ou en référera à l'arbitre principal. En cas de force majeure, toute utilisation d'un de ces appareils est soumise à l'autorisation de l'arbitre.

- exclusion automatique après 1 forfait non signalé
- exclusion automatique après 2 forfaits non-excusés
- attitude convenable demandée
- analyse et blitz interdits dans la salle de jeu
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- signalement des abandons non justifiés à la direction des tournois de la fédération française pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers
- toute dégradation entraînera une exclusion

## **4. Jury d'appel**

Un jury sera constitué en cas de nécessité et comportera au moins :

- un organisateur
- deux joueurs (+ 1 suppléant)

## **5. Acceptation du règlement**

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur